

QUESTION ORALE CONCERNANT LA COMMUNICATION AUTOUR DU RECYCLAGE DES BIODECHETS

- Considérant que au cours de l'année 2024, tous les Trilib' doivent être équipés d'un nouveau module spécifiquement conçu pour accueillir les déchets alimentaires afin de garantir une solution de tri à la source au plus près des habitants.

Antoinette Kis demande à Monsieur le Maire du 6^e

- où en est le plan de sensibilisation des habitants du 6^e arrondissement prévu par la Direction de la Propreté et de l'Eau (comme communiqué dans la réponse de la mairie du 6^e à ma précédente question écrite sur le sujet) et notamment :

1. **Le courrier d'information** à l'ensemble des habitants de l'arrondissement visant à expliquer en quoi consiste le tri des déchets alimentaires, pourquoi et comment le faire avec la carte de l'ensemble des points d'apports disponibles dans le 6^e
3. **Les stands Point Rencontre Propreté** prévus avec distribution de sacs compostables
4. **Les éco-animateurs du SYCTOM** diffusant notamment le mémo du tri
5. **La distribution d'un dépliant sur le tri des DA** au même moment dans plusieurs endroits stratégiques de l'arrondissement

- où en est la campagne de communication municipale déployée sur le thème du tri des déchets alimentaires à l'automne.

- quels emplacements supplémentaires sont prévus afin d'améliorer l'offre de tri.

- quels moyens spécifiques de sensibilisation sont prévus à destination des restaurateurs de l'arrondissement (comme par exemple une lettre de rappel de leurs obligations).